



Montreuil, le 15 avril 2026

## **Dissolution de l'Ordre des médecins de Paris : des dérives intrinsèques à tout le système ordinal**

La dissolution du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris constitue une décision exceptionnelle, à la hauteur de la gravité des faits constatés.

Les dysfonctionnements révélés, retards massifs dans le traitement des dossiers, défaillances dans le suivi disciplinaire, carences organisationnelles et soupçons d'irrégularités, relèvent des incidents et des pratiques inacceptables.

Pour la CGT, cette situation confirme l'ensemble des alertes répétées depuis des années. La CGT constate que les dysfonctionnements s'étendent à l'ensemble des Ordres nationaux.

Nous n'avons cessé de rappeler que ce sont à la fois les patients et les professionnels qui en subissent les conséquences.

Cette crise fait écho à d'autres ordres professionnels dont l'utilité est largement contesté par nos collègues. L'exemple de l'Ordre National des infirmiers met en évidence les dérives d'une institution coûteuse et non représentative.

La CGT rappelle que la sécurité des patients et la qualité du système de santé doivent primer sur toute logique corporatiste. Il est inacceptable que des défaillances structurelles puissent compromettre ces principes fondamentaux.

Au-delà du cas parisien, c'est l'ensemble du fonctionnement des Ordres professionnels qui est mis en cause. La crise actuelle ne doit pas être refermée à la faveur d'un simple renouvellement des instances. La CGT réaffirme la nécessité d'un contrôle démocratique renforcé, associant les représentants des salariés et des usagers.

*Face à cette situation, la CGT exige :*

- La dissolution de tous les Ordres.
- La transparence sur les dysfonctionnements constatés et leurs conséquences.